

Procès 617-44 : Quand la parole sème le doute entre roman et Histoire.

Antoine Fraile

▶ **To cite this version:**

Antoine Fraile. Procès 617-44 : Quand la parole sème le doute entre roman et Histoire.. 2005. halshs-00133950

HAL Id: halshs-00133950
https://shs.hal.science/halshs-00133950

Preprint submitted on 28 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Procès 617-44 : Quand la parole sème le doute entre roman et Histoire.

Antoine Fraile- Université d'Angers

Colloque international « Paroles de vainqueurs / Paroles de vaincus : Réécritures et révisions »

CRINI – Université de Nantes, les 13, 14 et 15 janvier 2005.

Colloque international « Paroles de vainqueurs / Paroles de vaincus : Réécritures et révisions »

CRINI – Université de Nantes, les 13, 14 et 15 janvier 2005.

Procès 617-44 : Quand la parole sème le doute entre roman et Histoire.

Antoine Fraile- Université d'Angers

J'ai pris le parti, dans cette communication, de vous raconter une histoire, parce qu'elle m'a troublé, par son caractère tragique et rocambolesque et parce qu'en analysant les documents d'archive, relevant donc du domaine historique, j'ai eu à certains moments la sensation d'être plutôt dans le domaine de la fiction, entre ébauche de roman ou synopsis de film.

Une mise en contexte de mes travaux

Mon oncle Cándido Fraile a été arrêté et emprisonné en Espagne en 1944 : c'est en cherchant à entrer dans son histoire par le procès qui l'a jugé et condamné, le 27 Juillet 1945 à Pampelune(Navarre), que j'ai découvert que ce jour et les suivants ce n'est pas un seul procès qui s'était tenu, mais dix neuf Conseils de Guerre, puisqu'il s'agit de Justice Militaire, entre le 27 et le 30 Juillet 1945. En dépouillant les 3000 pages de dossiers que constituent les quatorze procès auxquels j'ai pu avoir accès, je suis par hasard tombé sur le procès 617-44 dont je vais vous parler.

Treize de ces procès jugent des guérilleros, entrés clandestinement dans le courant du mois d'Octobre 1944, en franchissant la frontière entre la France et l'Espagne, dans la province de Navarre, entre Roncevaux et Isaba. Ces combattants de la Guerre Civile espagnole, réfugiés en France en 1939, maquisards de la Résistance française ont été arrêtés presque instantanément, entre deux et trois semaines plus tard après avoir erré, perdus et affamés dans la montagne pyrénéenne et sans apparemment avoir eu l'occasion de soutenir des combats.

Mais il se trouve que le procès 617-44 est tout à fait hors normes et qu'il mérite donc un traitement particulier, qui est l'objet de mon étude.

Avant d'essayer de déchiffrer ce que nous pouvons déchiffrer il convient naturellement de vous exposer les faits, le plus clairement et simplement possible. C'est donc à partir de

documents officiels : procès-verbaux des interrogatoires et enquête politico sociale du magistrat instructeur que la parole des uns et des autres apparaît.

Les faits

Référons-nous donc au rapport rédigé par le capitaine du poste de la Garde Civile de Tudela, le 8 Octobre 1944.

Nous sommes à Tudela, petite ville de Navarre, dans le courant du mois d'octobre 1944 , la Garde Civile apprend qu'un groupe de jeunes gens, âgés de 17 à 19 ans, s'est organisé. .Ces jeunes ont dérobé de la dynamite et fabriqué des armes sommaires. Ils ont, par ailleurs, écrit aux ambassades des Etats Unis, du Mexique et de Grande Bretagne pour demander de l'aide afin d'entrer en contact avec les éléments « rouges » qui ont fui et leur faire savoir qu'ils étaient disposés à faire tout ce qu'on leur demanderait pour soutenir leur idéal.. La Garde Civile décida d'infiltrer ce groupe en faisant passer l'un de leurs hommes pour le contact attendu et de faire parler l'instigateur de cette initiative Pedro Luís Jaraba Royo. Ce dernier en toute confiance, raconta tout : les armes dont ils disposaient, comment ils avaient dérobé 22kg de dynamite et l'organisation de son groupe avec les noms de code attribué à chacun d'entre eux. Il expliqua qu'il comptait pouvoir financer les opérations grâce à l'aide d'un certain Domingo Gallego, dit El Zamorano. Pedro Luís Jaraba Royo avait, en effet, appris que ce commerçant de la ville était celui qui, depuis deux ans, faisait parvenir à sa famille des sommes d'argent, de façon régulière et anonyme et le jeune homme s'était mis dans l'idée qu'il pouvait s'agir d'une aide du Secours Rouge, dont El Zamorano aurait été le correspondant.

La Garde Civile décida en conséquence d'arrêter tout le groupe et d'interroger le généreux donateurs et deux autres habitants de la ville que Jaraba avait également contacté. Les perquisitions effectuées permirent de mettre la main sur les armes et les munitions cachées par le groupe sous le toit de l'école communale ainsi que sur divers documents : courriers aux ambassades, coupures de journaux et différentes notes d'information rédigées par Jaraba sur l'état des troupes armées dans la région et sur les ponts et voies ferrées.

Le rapport de la Garde Civile conclut de la sorte :

« Nous avons enquêté méthodiquement pour savoir si cette organisation pouvait être la résultante de certaines manipulations de tierces personnes et si celles ci pouvaient avoir des ramifications dans les villages et provinces limitrophes, et nous pouvons affirmer que tout cela est dû aux agissements spontanés du chef de l'Organisation, poussé par la haine et les

désirs de revanche sur ce qui lui était arrivés et à l'inexpérience et la jeunesse du reste des membres du groupe, exception faite de l'un d'entre eux qui est du même acabit que le CHEF »

L'affaire aurait pu être classée et s'arrêter là, mais en vertu de la Loi de Responsabilités Politiques du 9 Février 1938, elle fut transmise à la Justice Militaire et donc au Tribunal Militaire de Pamplona.

L'enquête menée à la suite des arrestations ne portait bien sûr pas sur les faits eux-mêmes, irréfutables puisque révélés par Jaraba, mais sur le degré de responsabilité de chacun des jeunes inculpés. Elle a cherché ensuite à éclaircir la personnalité et les agissements de Domingo Gallego, El Zamorano et enfin elle a cherché à comprendre le rôle des deux adultes contactés par Jaraba.

Lors du procès les peines infligées par le Tribunal peuvent nous apparaître modérées : un an et six mois de prison pour Pedro Luís Jaraba Royo et six mois et un jour pour les sept autres inculpés. De ce fait, le jour du procès, ils avaient effectués neuf mois de prison préventive et ils devaient sortir libres, à l'exception de Jaraba, LE CHEF.

Alors, quel intérêt, cette incroyable histoire peut-elle avoir pour nous ? Tout d'abord parce qu'elle prend tout son sens lorsque nous l'inscrivons dans le contexte mondial et espagnol.

Le contexte historique

Avant de tenter de juger à notre tour, évoquons le contexte historique dans lequel vivaient ces jeunes gens et surtout ce qu'ils savaient ou ne pouvaient pas savoir.

Ce contexte a évidemment eu une importance considérable pour eux mais également pour ceux qui les jugeaient. Bien avant le débarquement allié du 6 Juin 1944, les républicains espagnols, exilés en France depuis 1939, ont pris une part active dans la Résistance. Regroupés dans la Agrupación de Guerrilleros Españoles, ils ont été plus de dix mille à participer à la Libération, jouant, tout particulièrement dans le sud de la France, un rôle déterminant.[1].

Ces opérations, achevées dans la région de Foix les 19 et 20 Août 1944, leur permirent de faire 12000 prisonniers et de mettre la main sur un armement conséquent.

[1] MARTIN CASAS Julio, CARVAJAL URQUIJO Pedro,, *El exilio español*(1936-1978), Barcelona, Planeta Historia y Sociedad, 2002, 186-190.

En Septembre et Octobre, 7000 combattants républicains franchirent la frontière pyrénéenne, précédant environ 4000 hommes qui le 19 Octobre occupèrent la Vallée d'Aran, pendant 9 jours.

Ces jeunes gens étaient bien sûr au courant du débarquement des Alliés, de la libération de la France. Pour tout cela pas besoin d'écouter les radios qui émettaient depuis la France, Radio Nacional de España et le NODO suffisaient. Le régime qui avait déjà depuis longtemps pris un virage, s'était éloigné des puissances de l'Axe et affirmait haut et fort sa neutralité. Franco n'allait pas tarder à écrire à Churchill pour le mettre en garde contre le danger que représentait l'Union Soviétique, se posant ainsi en champion de la lutte contre le communisme international. Mais ces subtilités de la diplomatie échappaient à une opinion publique qui avait une vision beaucoup plus manichéenne des Alliés.

C'est incontestablement ce qui pousse nos jeunes héros à écrire au Consulat des Etats Unis :

« Je souhaiterais savoir si les Espagnols qui ont fui l'Espagne sont unis et s'ils pensent demander des comptes le moment venu. Je veux que vous me disiez s'il est possible d'entrer en contact avec ceux qui sont en Angleterre ou au Mexique. Faites-moi savoir si je peux entrer en contact avec un dirigeant républicain, socialiste ou communiste. »

Voici un extrait d'un autre courrier adressé à l'Ambassade Britannique, le 13 mai 1944 :

« Je souhaite entrer en contact avec certains espagnols poursuivis par les factieux et résidant sur le territoire anglo-saxon ou russe. ». Et un autre courrier presque identique a été adressé au Consulat du Mexique.

Comment ces courriers sont-ils tombés entre les mains de la Garde Civile ? Ont-ils été transmis par l'ambassade ou ont-ils été interceptés ?

Pour étoffer le dossier, comme cela était la règle, le juge d'instruction demandait aux autorités locales des communes de résidence des inculpés, des renseignements d'ordre politique et social pour reconstituer leurs antécédents. Il s'adressait pour cela au maire, au commandant du poste de la Garde Civile et au chef local de la Phalange. C'est ainsi que nous apprenons que les parents de ces jeunes sont tous « de ideología izquierdista[2] ». Quand Luís Jaraba : ce jeune est *« d'idées gauchistes armées »* et son père, à la suite de ses agissements en faveur du Front Populaire a disparu de chez lui au début du Mouvement National[3].

---

[2] Traduisez : « idéologiquement de gauche »

[3] il s'agit ici du soulèvement du 18 Juillet 1936. L'abréviation GMN (Glorioso Movimiento Nacional) est presque systématiquement employée dans les documents administratifs.

Et c'est tout à fait intéressant car cela nous permet de mieux comprendre l'Espagne de l'intérieur. Les antécédents familiaux évoqués situent ces jeunes gens dans le camp des vaincus, dont les familles considérées comme « rouges » sont cataloguées. Et dans l'ambiance fermée et protégée du noyau familial, nous imaginons ainsi la lecture qui pouvait être faite des évènements internationaux. Ainsi quand Luís a contacté ses compagnons, il semble bien qu'il ne les a pas choisi au hasard , comme le prouvent les éléments de l'enquête.

L'un des inculpés, Angel Escudero Anillo : explique que, quelque temps auparavant, Jaraba lui a parlé de former une bande, dans le but de prendre Tudela le moment venu et d'appuyer comme il était normal les gauchistes. A José María Martinez il a dit qu'il allait former une bande pour défendre l'idéal gauchiste.

L'un des adultes inculpés, sur lequel nous allons revenir, répond affirmativement lorsqu'on lui pose la question de savoir s'il a reçu la visite de Jaraba pour lui faire des propositions d'aide à l'organisation qu'ils formaient en faveur des dits « Guérilleros Espagnols».

Ce qui frappe, bien sûr c'est le décalage entre ce courage certain qui les pousse à s'organiser dans un contexte terrible de répression, à dérober les 22 kilos de dynamite et à commencer à définir des objectifs de surveillance pour être prêts le moment venu et l'incroyable naïveté qui conduit Jaraba à écrire les lettres à des représentation de puissances dont Franco cherchait en coulisse et de plus en plus ouvertement à s'attirer les bonnes grâces pour apparaître le jour venu comme un allié de plus.

C'est en cela que leur histoire semble parfois n'être qu'une fiction. Mais leur jeunesse et leur audace aurait pu être un atout, si les guérilleros avaient réussi, si le cours de l'Histoire avaient été différent, ils pourraient aujourd'hui être salués comme des héros.

Quel âge avaient certains combattants français lorsqu'ils entrèrent dans la Résistance ?. A peu de chose près le même âge que Jaraba et ses camarades. Mais eux vont malheureusement payer très cher cette imprudence.

Retour à l'enquête

Comme je l'ai déjà indiqué, nos jeunes héros avaient pris contact avec deux habitants adultes de Tudela pour leur proposer de rejoindre leur groupe. Ces deux personnes seront, bien entendu, inquiétées, consignées à domicile et inculpées.

Dans leurs déclarations, elles admettent avoir reçu la visite des jeunes gens, leurs réactions ont été les suivantes :

Joaquin Martínez, qui a reçu la visite d'un membre du groupe qui le connaissait :

« sans lui donner le temps de poursuivre il le mit à la porte de façon violente et s'empressa d'en informer sa famille...Quand Jaraba se présenta, avant qu'il n'ouvre la bouche il le renvoya également de façon brutale...il ne pouvait pas imaginer qu'il y eut besoin d'en informer les autorités, car il s'agissait de jeunes gamins, donc sans expérience, il croyait que ce dont ils parlaient n'avait pas la moindre importance et que tout cela n'était que gamineries... »

Vicente Condón, le deuxième, dit de la même façon que c'était des gamins et il ajoute qu'il *« se désintéresse totalement de tout ce qui pourrait avoir la moindre connotation politique. »*
Leurs réactions, parfois violentes sont éloquentes : la peur d''être impliqués de près ou de loin dans une affaire qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles. Et cette peur était fondée ! Car dans l'enquête politico-sociale qui les concernait, le rapport de la Phalange est clair :

V Condón « Membre du Parti Socialiste et de l'UGT. D'idées franchement extrémistes, aussi bien avant le GMN qu'aujourd'hui, ; des idées qu'il n'hésitait pas et qu'il n'hésite toujours pas à rendre publiques.... »

C'est encore pire pour Joaquín Martínez Balduz

« membre de Izquierda Republicana(Gauche Républicaine), membre du Front Populaire pendant les élections de Février 1936 et représentant de celui-ci aux élections. Arrêté pendant un certain temps car considéré comme un élément dangereux pendant le GMN. Aux idées franchement gauchistes et aujourd'hui ayant les mêmes idées et attendant le moment de la revanche.
Au nom de Dieu, de l'Espagne et de sa Révolution National-Syndicaliste. »

Avec de semblables antécédents, ils ne pouvaient vivre que la peur au ventre et nous imaginons aisément ce qu'a pu ressentir J Martínez, lorsque ce jeune homme, qui n'est plus un gamin , comme il dit, vient le voir : il a peur non seulement pour lui mais pour le gamin et sa famille, et il agit en conséquence, en parler à ses parents, il revient deux fois pour rencontrer le père, dont nous savons qu'il était également de *« ideología izquierdista »,* ils se connaissaient donc selon toute vraisemblance. Malgré sa déclaration il est loin de considérer

qu'il ne s'agit que de gamineries, et il se garde bien d'en parler aux autorités, c'est à dire d'aller dénoncer le jeune homme, ce qui lui sera bien sûr reproché, alors la réaction de défense est de dire simplement qu'il ne l'a pas pris au sérieux parce qu'il était trop jeune pour comprendre ce qu'il faisait.
Une situation et une attitude bien révélatrice de ce qu'était la vie quotidienne sous le franquisme.

L'affaire Domingo Gallego López dit El Zamorano

Parallèlement à l'enquête sur les membres de la bande de Jaraba, ce dossier met en lumière une autre affaire ou plus exactement une personnalité qui n'a qu'un lien indirect avec l'aventure de nos jeunes gens.
Domingo Gallego López, un commerçant de la ville de Tudela est cité parce qu'il a aidé financièrement la mère de Luís Jaraba. Il déclare lui-même que trois ans auparavant il avait connu cette veuve qui vivait une situation difficile et qui lui avait raconté ses difficultés. Sa situation l'avait impressionné et *« lors d'un voyage qu'il avait fait à Saint Sébastien il lui avait envoyé un mandat de 200 pesetas sous le nom de David Lázaro, car il voulait rester dans l'anonymat surtout pour éviter des questions politiques »*
C'est pour lui « un devoir de conscience catholique qui s'impose »
Il déclare avoir répété l'opération à plusieurs reprises pendant deux ans , mais il insiste bien sur le fait qu'il ne tient pas compte « de la lutte politique » et qu'il « partage entre les nécessiteux sans aucune sélection ».
Pour Luís Jaraba cet argent ne pouvait venir que du Secours Rouge International et il s'imagine que Domingo Gallego López était celui qui s'en occupait à Tudela.
Ce qui est curieux c'est que dans les pièces du procès nous pouvons comprendre que cette idée n'était pas le fruit de l'imagination du jeune Jaraba, mais c'est que la rumeur circulait à Tudela, comme en fait état le rapport de l'enquête sur les antécédents politico-sociaux menée par la Garde Civile. Il en ressort qu'en 1935, le frère de Domingo Gallego avait fait un voyage en URSS et qu'à partir de ce moment il avait commencé à prospérer.
Toujours selon ce rapport, Domingo a aidé financièrement des veuves et des orphelins de rouges fusillés en dissimulant cela derrière d'autres dons à des oeuvres de bienfaisance et en se servant même de curés et de religieux. On pense qu'il gérait les fonds su Secours Rouge International. La plupart des employés de son atelier et de son magasin sont des gauchistes. Arrêté au début de la Guerre Civile, il sera rapidement remis en liberté...

. Ajoutons toutefois que le magistrat instructeur souligne que rien n'a pu être prouvé !

Quel crédit porter tout cela ? Là encore, il faut bien entendu faire preuve de prudence surtout en tenant compte du contexte dans lequel se déroulent les faits. Mais deux éléments me poussent à prendre en considération ce rapport de la Garde Civile.

Nous sommes certes dans un contexte de règlements de comptes, et l'ensemble des dossiers politico-sociaux que j'ai pu étudier montrent, dans l'ensemble, que les rapports de la Garde Civile restent toujours neutres, administratifs dirions nous, alors que les rapports de la Phalange, sont souvent chargés de haine.

De plus cette enquête vient corroborer ce que Jaraba a lui-même déclaré, sans avoir connaissance des rapports.

En tout cas, la façon choisie par Domingo Gallego pour envoyer de l'argent à la famille ne peut manquer de surprendre.

Mais continuons d'analyser tous les éléments du dossier, ils nous montrent qu'on ne peut pas mettre en doute l'importance des activités caritatives de Domingo Gallego. Effectivement les témoignages en sa faveur se multiplient. Treize pièces figurent au dossier, témoignages ou courriers de remerciement en faveur de Domingo Gallego pour les dons effectués aussi abondants que divers en faveur des plus nécessiteux, qui étaient légion à cette époque. Trois prêtres, le curé de la cathédrale, quatre moines, et même l'adjoint au maire de Tudela, soulignent, dans leurs témoignages, le caractère très pieux et la profonde religiosité de Domingo Gallego qui semble fréquenter l'église avec grande régularité.

Il semble en tout cas impossible de démêler la complexité du personnage, mais une chose semble sûre, la misère était profonde pour les familles des républicains fusillés ou emprisonnés. Il était difficile d'être veuve ou fils de républicain, de rouge. Et en aidant les nécessiteux, Domingo Gallego, par la force des choses, aidait avant tout ces familles de vaincus. Peut-on imaginer un instant que les soupçons de la Garde Civile aient fondés, et que Domingo Gallego soit parvenu à construire la couverture idéale pour venir en aide aux plus nécessiteux. L'historien ne peut se permettre de l'affirmer, mais il peut penser que ce ne serait pas incohérent. Fiction ou Histoire ? Mais plus nous avançons et plus il apparaît que l'Histoire dépasse ici la fiction et que nous ne sommes pas dans un scénario de film.

C'est pourquoi je vous propose de revenir à l'Histoire et de terminer l'exposé de cette affaire par une rapide réflexion sur la justice de cette époque.

Retour sur les juges

Depuis la Loi sur les Responsabilités Politiques de 1938, c'est la Justice Militaire qui a été saisie de tous les délits d'opinion et plus largement donc de tout délit qui pouvait de près ou de loin toucher la sécurité pour ne pas dire la sûreté de l'Etat.

C'est pourquoi, dans l'affaire qui nous intéresse, la Garde Civile, (corps de police rattaché à l'armée, comme notre gendarmerie) après un premier interrogatoire et un rapport du commandant du poste de Tudela, transmet le dossier à la Justice Militaire de Pamplona.

En effet, dès la fin de la Guerre Civile, les Tribunaux Militaires vont jouer un rôle considérable et saisis d'une énorme quantité de dossiers. Si pendant la guerre, la justice a été le plus souvent expéditive, lorsqu'elle était confiée aux « pistoleros » phalangistes, chargés de faire régner la terreur blanche dans les territoires conquis aux Républicains, l'armée continue le travail de façon indéniablement moins expéditive. J'oserai presque dire une justice sommaire mais non expéditive. Une justice paperassière, bureaucratique et cependant sommaire

Chaque dossier est composé de centaines de documents, mais l'essentiel est constitué de notifications d'envois de documents et de récépissés. Le dossier suit un schéma simple :

Un interrogatoire plutôt rapide (la déposition tient le plus souvent en moins d'une page), une enquête politico-sociale auprès des trois autorités considérées comme sources fiables : le maire, la Garde Civile et le Chef de la Phalange ; une synthèse du magistrat instructeur, un rapport du procureur fixant les propositions de peines. Entre chaque étape, il y a des allers et retours avec le Capitaine Général de la Région Militaire qui signe en personne tous les documents. La défense est assurée par un officier choisi dans une liste.

C'est ainsi que se déroule le procès 617-44.

Je voudrais, sur ce procès aussi rapide que les autres, accorder une place particulière à la défense des accusés. Chacun des avocats, en trois lignes reprend la même ligne de défense que l'avocat de Luís Jaraba : « les faits commis ne constituent pas un délit, et il demande que Jaraba soit relaxé. »

Je dirai qu'au regard des peines couramment prononcées par ce tribunal (entre 12 et 25 ans de prison), ce dernier a fait preuve lors du procès 617-44 d'une relative clémence en condamnant ces garçons, à l'exception de Jaraba, à des peines la plupart du temps inférieures à la prison préventive déjà effectuée. Dès lors, le tribunal ne déjugeait pas la Justice et le travail effectué par le capitaine instructeur.

Une justice rapide mais qui ne retenait aucune charge contre Domingo Gallego ni contre Joaquin Martínez et Vicente Condón. Il y a tout lieu de penser que quelques années auparavant, ces personnes n'auraient pas échappé à une exécution sommaire.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Fait inédit, l'Auditor saisit Yagüe, alors Capitaine Général de la Navarre, estimant que le Tribunal n'a pas été suffisamment sévère et Yagüe le suit et introduit un recours auprès du Tribunal Suprême de Justice Militaire ; qui juge l'affaire le 12 Février 1946. Pedro Luis Jaraba écope de huit ans et les peines sont aggravées également pour tous les co-inculpés...

Pedro Luís Jaraba sortira le dernier le 26 octobre 1950, après avoir obtenu une réduction de peine. Je n'ai, à ce jour, obtenu aucune information complémentaire sur ce que sont devenus par la suite ces jeunes gens. Mais il y a de fortes chances pour que leur chemin de croix ne se soit pas achevé là. A leur sortie de prison, il leur restait à faire leur service militaire et il est fort probable que leur affectation ait été choisie en conséquence, les bataillons disciplinaires par exemple, comme le rapportent de nombreux témoignages.

Conclusion

Pour en revenir au titre de ce travail, vous avez compris que le doute n'est pas permis nous sommes dans l'Histoire et non pas dans la fiction mais la lecture des pièces de ce procès m'a profondément troublé parce que après des mois de travail et de lecture plutôt routinière et mécanique des autres procès, je tombais sur une affaire dont certains aspects me paraissaient parfaitement incroyables : la naïveté de Jaraba écrivant à l'ambassade des Etats Unis ou bien le cas de Domingo Gallego, le donateur masqué. Et puis, bien sûr, c'était une tranche d'histoire, locale peut-être, qui apparaissait au grand jour, des jeunes marqués par les malheurs familiaux liés à la guerre, leur audace et face à eux un régime solidement installé, organisé ; une armée et une police et une justice militaire redoutablement efficaces. Et la peur toujours présente.

Jusqu'à une période récente, l'accès aux archives militaires était difficile. Par ailleurs, la période de cinquante ans imposées avant l'ouverture des dossiers des procès militaires fait que c'est maintenant que l'on commence à pouvoir travailler sur des documents d'une nature différente. Certes, les règles sont rigoureusement fixées et le discours peut paraître convenu et figé. Il n'est cependant pas nécessaire d'être un expert du renseignement et du décodage pour déchiffrer ce qui apparaît derrière les pièces d'une Justice paperassière et bureaucratique. Grâce aux paroles des accusés, mais aussi celles des juges, le regard que nous pouvons porter sur cette époque s'en trouve renforcé parce qu'objectivé.

Pendant longtemps, les ouvrages consacrés à cette période ont été écrits soit par des officiers de la Garde Civile soit par des militants politiques qui cherchaient à réhabiliter la mémoire

républicaine. Autant de documents, que certains pouvaient trouver sujets à caution. Il n'en est pas de même des pièces sur lesquelles je travaille. Dans ces procès les paroles des vainqueurs et celles des vaincus sont confrontées. Et ce qui apparaît, c'est que ces nouvelles sources ne remettent nullement en cause les sources antérieures, bien au contraire. Elle ne réécrivent pas l'Histoire, elles l'enrichissent.